

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le treize mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BARDET, Maire.

Présents: Alain BARDET – Monique PAPOT-LIBERAL – Jean-Paul BONNAUD – Sandrine DOMINGUES - Emilie SAPIN - Rémy CAVAILLES – Bernard DEPORTE - Catherine MARSAY - Eddy RENAUD – Didier CONNES – Alexis DURANTET – Olivier BERCHOUD - Daniel GROSBELLET – Murielle MONGUILLON.

Absent excusé : Philippe DURON

Secrétaire : Monique PAPOT-LIBERAL

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion, monsieur le Maire précise qu'il a été sollicité à nouveau pour la MARPA de St Romain La Motte. Il a donc proposé sa candidature.

Rythmes scolaires

Mme MELLARD, directrice de la MJC ArTeyssone, accompagnée de Pauline MAINAS, animatrice adjointe, sont venues présenter l'intervention de la MJC suite aux nouveaux rythmes scolaires (M. FORTUNIER – Président est excusé)

L'accueil périscolaire se fait de 7 h à 8 h 20 et de 16 h 30 à 18 h 30, dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse, cofinancé par la CAF (23 % ou 0.50 €/enfant/heure) la commune et la MJC, le reste soit environ 15 % étant à la charge des familles.

Pour la rentrée, il faudra demander une extension de l'ouverture du périscolaire pour le merc de 7 h à 8 h 20 et le vendredi de 15 h 30 à 16 h 30 (soit 2 h 20).

Il y aura de nouveaux ateliers (art plastique/sport/copains des jeux/pratique artistique) qui seront mis en place avec 4 animateurs (1 pour 10 enf de 3 à 5 ans / 1 pour 14 enf de 6 à 12 ans); Il y a possibilité de passer des conventions avec des animateurs d'autres structures.

Les dossiers d'inscriptions seront diffusés mi-juin pour un retour début juillet. Le coût est de 30 €/an/enfant (selon quotient familial) + adhésion à l'association (3 €)

Un comité de suivi sera créé (composé d'1 élu, parent d'élève, enseignant, MJC, directrice, technicien CAF et CG). Une réunion d'information sera organisée début juin, et une plaquette mise en place.

Le système des tickets d'urgence restera en vigueur (pour un enfant non inscrit qui reste à 15 h 30) = 4 €/h

La mise à disposition de locaux se fera suivant le nombre d'inscription.

Le mercredi est de la compétence intercommunale (Roannais Agglomération)

Aussi, l'accueil cantine et l'après-midi (donc dès 11h 30) sont pris en charge par la MJC à Noailly (là où il y a le plus de monde). Un minibus sera loué pour transporter les enfants de La Bénisson-Dieu à 12 h.

La MJC aura besoin du dortoir de la maternelle et de la salle d'évolution. Il conviendra aussi de mettre à disposition un frigo de la cantine à compter du mardi soir.

Un local devra être fourni pour entreposer le matériel de la MJC :

↳ *L'installation d'un abri derrière l'école sera étudié*

Après la sortie de l'école (11 h 30), le mercredi, l'enfant soit partira, soit ira à la cantine puis pourra partir à 14h ou restera à la MJC.

La MJC aura besoin de chaises supplémentaires à la salle d'évolution.

COCA : approbation du marché

Le Conseil municipal attribue le marché à l'entreprise Colas pour un montant total HT de 328 697.35 € (tranche ferme 2014 = 181 829.30 € + tranche ferme 2015 = 120 792.60 € + tranche conditionnelle = 26 075.60 € HT)

Les travaux vont démarrer par le changement du réseau assainissement (de M. Gaune à Mme Duverger) du 21/05 au 04/07 effectués par l'entreprise SADE- la route sera barrée. Puis le 16 juin interviendra COLAS jusqu'au 14 août et CITEOS le 23 juin pour 1 semaine (déplacement de 3 poteaux d'éclairage public).

COCA : mission SPS

Pour tout marché public, il y a lieu de prévoir un coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé).

Le conseil ACCEPTE la proposition de M. Chaize Alain - coordonnateur SPS (niveau 3) pour un montant de 800 € comprenant durant la phase de préparation, la mise en conformité des éléments du système « santé-sécurité » et durant la phase de réalisation, le suivi du chantier (avec 6 à 8 passages sur site, compte-rendu, récolement...)

Indemnités du percepteur

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les élections municipales du 23 mars 2014.

Il convient donc de délibérer à nouveau sur les indemnités allouées à partir de cette date et pendant la durée du mandat du conseil municipal.

Il précise que l'indemnité de budget est de 30.49 € pour les collectivités n'ayant pas un service de secrétariat à temps complet.

L'indemnité de conseil prévue par arrêté interministériel du 16/12/1983 est calculée par application d'un tarif réglementaire à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux 3 derniers exercices à l'exception des opérations d'ordres ainsi qu'aux budgets annexes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres DECIDE d'attribuer, pour la durée du mandat du conseil municipal, à Mme MOUSIERE, trésorière, l'indemnité de budget et l'indemnité de conseil égale au maximum autorisé.

Réfection cuisine MTL (Avenant lot 8)

Le conseil accepte l'avenant relatif au lot 8 (électricité) d'un montant de 607.87 € HT.

COCA Maîtrise d'œuvre : avenant

Le conseil accepte l'avenant concernant le marché de maîtrise d'œuvre du bureau d'étude Réalités d'un montant de - 303 € HT.

Réunion commission bâtiment

Le 5 mai la commission bâtiment s'est réunie pour étudier le devenir du logement « Brivet » en face de la mairie. Vu l'organisation des nouveaux rythmes scolaires, l'aménagement en local (environ 58 m²) pour accueillir les enfants s'avère approprié. Des devis seront demandés pour démolition des murs intérieurs, du plafond, installation du chauffage, isolation des murs et pose de carrelage.

Question diverses

- Certains habitants du Bourg demandent un nom de rue avec n°
↳ voir des cabinets d'études pour un devis
- site internet en place depuis le 29 avril : www.noailly.fr
- Tour du Roannais FSGT le dimanche 1^{er} juin de 8 h à 12 h : étape contre la montre
- Problème avec le vidéoprojecteur de l'installation « Ecole Numérique Rurale » à l'école
- Problème de stationnement vers arrêt minute devant épicerie : le véhicule stationné devant l'arrêt déborde sur la chaussée – de plus le passage est étroit pour les pompiers, il y a une borne à l'angle du mur à gauche – une borne incendie se trouve sur la place.
- Eclairage public : 2 globes cassés au lotissement Beauvallon
- Réunion SIADEP : installation du président, des commissions....
- Un administré de la Bénisson Dieu cherche un local commercial pour une entreprise de mécanique auto (environ 150 m²)
- Le conseil établit le tour de garde des élections européennes

La séance est levée à 23 h 15